

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme

**Herausgeber:** Association nationale pour le développement du tourisme

**Band:** 5 (1922)

**Rubrik:** Succursale de l'Office à Lausanne

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Afin de mettre un frein aux voyages des Suisses dans les pays à change déprécié, nous avons adressé une circulaire à de nombreuses sociétés pour les engager à entreprendre des excursions en Suisse. Ces démarches ont eu quelque succès, car nous avons reçu de nombreuses demandes touchant l'établissement d'itinéraires et de devis.

Nous éditons depuis quelques mois un « Bulletin d'informations » destiné à renseigner le public voyageur sur toutes les modifications apportées au trafic. Ce Bulletin, envoyé à la presse en Suisse et à l'étranger, ainsi qu'aux agences de voyages, a un tirage de 800 exemplaires en quatre langues (allemand, français, italien et anglais).

Mentionnons encore que nous avons été fréquemment consultés concernant l'établissement d'itinéraires, le coût des voyages, la circulation automobile, la police des étrangers, etc.

#### 4. DIVISION DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE ET STATISTIQUE.

Le Chef de la division d'économie publique et statistique ayant démissionné au commencement de l'exercice 1922, des modifications ont été apportées à la répartition et à l'exécution des tâches incombant à ce service.

Les travaux de statistique touchant le mouvement des étrangers ont été remis à notre Bureau auxiliaire de Lausanne. Quant à l'étude des questions spéciales relatives entre autres aux conditions économiques et sociales du personnel hôtelier, au rendement de l'industrie hôtelière et des entreprises annexes, à l'influence du tourisme sur notre activité nationale, etc., il a été décidé d'en charger des spécialistes plutôt qu'un fonctionnaire de l'Office. Nous nous promettons par cette mesure, en même temps qu'une réduction des frais généraux, des résultats plus efficaces, pour autant que les problèmes rentrant dans le programme d'action de la division d'économie publique puissent être résolus.

#### F. Succursale de l'Office à Lausanne.

Le décès du chef de notre Succursale de Lausanne a mis sur le tapis le maintien ou la suppression de ce Bureau auxiliaire, dont la création avait été décidée en 1917 par l'Assemblée constitutive de l'Association nationale pour le développement du tourisme, conformément aux statuts. Cette décision devait donner satisfaction aux Suisses romands qui craignaient que le siège centrale de l'Office en Suisse allemande ne tînt pas suffisamment compte de leurs aspirations et de leurs besoins en matière de trafic et de tourisme. Dès lors des voix se sont fait entendre en Suisse allemande au sujet de l'utilité ou de la nécessité de cet organe exécutif en regard des dépenses qu'il exige. La question devra être portée en 1923 devant le Conseil du tourisme et l'Assemblée générale.

#### G. Mouvement des étrangers en suisse en 1922.

Malgré les difficultés qui s'opposent à l'établissement d'une statistique authentique du mouvement des étrangers, les données réunies par notre Bureau de Lausanne sont assez complètes pour qu'il soit possible d'en tirer des indications générales sur l'activité touristique des principales régions et stations de notre pays. Cependant, nous sommes obligés de renouveler les plaintes émises l'année dernière à l'égard de la collaboration souvent insuffisante ou même nulle de certaines sociétés de développement et associations